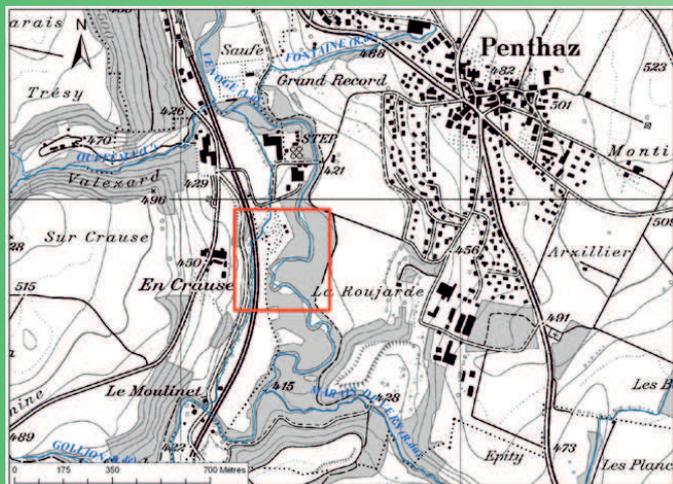


Mesures provisoires d'urgence (Gollion et Penthaz) Méandre «SAPA - Penthaz»



Contexte :

La Venoge, dans le secteur de la «Rougarde», à la limite entre les communes de Penthaz et de Gollion présente un méandre dont la berge extérieure s'approche de la voie CFF Lausanne-Bienne. L'érosion de cette berge en direction des voies CFF est très importante, notamment lors des crues de modelage. Le secteur de la Rougarde se situe dans une zone alluviale d'importance nationale.

Objectifs :

Les mesures provisoires d'urgence visent deux objectifs :

- La protection contre l'érosion dynamique du cours d'eau en direction du remblai CFF
- Le maintien de la dynamique alluviale naturelle du cours d'eau



Chantier :

Date : Juin 2008

Maître d'ouvrage : Entreprise de correction fluviale de la Rougarde Lovataire

Entreprise de construction : Gasser Construction et Génie civil SA

Bureau partenaire : SD Ingénierie Lausanne SA

Travaux effectués :

- Terrassement en pleine masse pour la mise en place des épis en blocs d'encrochement enterrés
- Réalisation d'une zone végétalisée avec des arbres et arbustes choisis en fonction de leur enracinement rapide